



ANNEXE X
de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2026/114

Référence SPW-ARNE :
10023717/CNE.tro

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 2

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

La demandeuse est la s.a. **GREG TRANSPORTS**, quai Destrée 1 à 4101 SERAING (JEMEPPE).

Le terrain concerné est situé **Quai Jules Destrée 1 à 4101 SERAING (JEMEPPE)**, et cadastré **SERAING 9e division section A n° 522P, n° 515Z5, n° 515W5, non cadastré section B n° 164S**.

Le projet consiste à **étendre le permis par la régularisation d'une prise d'eau souterraine, et mettre à jour les listings d'installations, dépôt de substances et déchets**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 10/06/2026	Le 15/06/2026	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 29/06/2026 <u>Heure de clôture</u> : 10h00	<u>Par courrier postal</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courriel</u> enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement de classe 2 en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le **Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. **GREG TRANSPORTS** - Courriel : **charles.uyttenhoven@intraco-consulting.com** - Tél : **04/330.33.30** ou auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Esplanade Simone Veil, 10^{ème} étage 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 10 juin 2026.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(CDLD art. L 1132-4)

JULIE GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE